

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 499

présenté par

M. Le Ray, M. Herth, Mme Louwagie et M. Abad

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« plusieurs »

les mots :

« au moins quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar de ce qui est demandé pour la mise en place des CUMA, cet amendement a pour objectif de définir qu'au moins quatre exploitants agricoles soient nécessaires pour créer un GIEE.